

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE



AVANTAGES	Sérénité	Sérénité \oplus
Contrôle d'étanchéité annuel obligatoire*	X	X
Entretien du système thermodynamique** :	X	X
✓ Inspection et essais des organes électriques et mécaniques	X	X
✓ Relevés de températures, pression et mesure des tensions électriques	X	X
✓ Vérification des organes de sécurité et de commande	X	X
✓ Vérification du circuit hydraulique (embouement, purge des bulles d'air)	X	X
✓ Contrôle et réglages éventuels des options souscrites	X	X
✓ Nettoyage des condenseurs avec un produit professionnel	X	X
Dépannage dans les meilleurs délais suite à l'appel du client		X
Prise en charge des frais de main d'oeuvre pour les éventuels dépannages		X
Prise en charge des frais de déplacement pour les éventuels dépannages		X

* Contrôle d'étanchéité périodique obligatoire pour les systèmes chargés en fluides frigorigènes.

** Entretien périodique obligatoire pour les systèmes thermodynamiques dont la puissance nominale est comprise entre 4 kW et 70 kW.

(Articles R224-44 et suivants du Code de l'Environnement - articles R543-78 à R543-83 du Code de l'Environnement - arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés - article 2 de l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des systèmes thermodynamiques dont la puissance nominale est comprise entre 4 kW et 70 kW)

***Détails dans les conditions générales

AVEC LE CONTRAT SÉRÉNITÉ \oplus

Pas de frais de main d'oeuvre et de déplacement en cas d'intervention***

Les 3 interventions les plus répandues liées à l'usure de votre matériel*



Type de panne	Déplacement + main d'œuvre + pièce*	
	Prix <u>sans</u> contrat Sérénité ⊕	Prix <u>avec</u> contrat Sérénité ⊕
Intervention sur le groupe de sécurité (fuite)	307,77 € TTC	40,82 € TTC
Changement vase d'expansion (8L rond)	345,18 € TTC	78,23 € TTC
Remplacement de la vanne motorisée	460,25 € TTC	193,30 € TTC

*photos non contractuelles * Tarif indicatif pour un client basé à 100 km et pour 1h de main d'œuvre

* Tarifs sur la base d'un taux de TVA réduit à 10% (Rappel du critère d'éligibilité : locaux achevés depuis plus de 2 ans et affectés à l'habitation). Dans le cas contraire facturation au taux de 20%.

* Uniquement valable pour les contrats Sérénité ⊕

SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE MAINTENANCE

SOUSCRIPTION

Vous souhaitez souscrire au contrat Sérénité ou Sérénité⊕.
Contactez nous pour recevoir votre formulaire de souscription.

Par mail à :
sav@cerise-techniques.com
ou
par téléphone au : **05 53 80 04 20**

Retournez-nous votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement.

RENOUVELLEMENT

Vous souhaitez renouveler votre contrat Sérénité ou vous souhaitez opter pour le prélèvement mensuel^(*) :

Retournez votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement (ou mandat SEPA pour les règlements en 12 fois sans frais)^(*) via l'enveloppe T que vous avez reçue.

^(*) valable uniquement pour les contrats Sérénité ⊕



Une question ?



05 53 80 04 20

du lundi au vendredi
8h à 12h
14h à 17h



sav@cerise-techniques.com



www.cerise-techniques.com
www.sav-photovoltaïque.com